

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 6 MARS 2024
RAPPORT N° 7**

PROGRAMME 2024

Le programme qui suit est conforme au projet de programme qui vous a été présenté lors de notre précédente réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Sont bien entendu distinguées dans ce rapport les actions qui relèvent des missions exercées au titre de l'objet statutaire d'origine de notre établissement de celles rattachées à la mission de secrétariat technique de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

1. Etudes SMEGREG

1.1 Recherches de ressources de substitution

La recherche de ressources pour procéder à des substitutions concerne aussi bien des solutions structurantes de forte capacité à mettre en œuvre dans un cadre mutualisé que des projets et d'intérêt local car de productivité limitée.

S'agissant des projets structurants, les études relatives aux potentiels des formations crétacées du sud Gironde seront poursuivies notamment avec la réalisation d'un forage de reconnaissance sur l'ouest de la structure et des investigations géophysiques dans les environs de Saint Magne pour préciser l'extension de "l'anomalie" géologique découverte en 2023. Ces investigations d'ordre purement géologique devraient être les dernières nécessaires à la construction, par le BRGM, d'un modèle géologique, base d'un futur modèle hydrogéologique.

Des recherches plus locales, déjà évoquées lors de précédentes réunions, seront poursuivies.

1.2 Conception des projets de substitution - Organisation de l'accès aux ressources

Un travail sera mené sur pistes pour la valorisation des ressources du Crétacé du sud Gironde : quelles destinations, quelles infrastructures, quelle maîtrise d'ouvrage, quels coûts, quels impacts sur le prix de l'eau... ?

Compte tenu des difficultés rencontrées par les services d'eau potable du sud et de l'est de l'agglomération, cette réflexion examinera également les solutions envisageables pour ces services, en local ou dans un cadre mutualisé.

S'agissant des services situés à l'est, dans l'Entre-deux-Mers, les études des possibilités de transfert d'eau du sud vers le nord seront actualisées. Pour mémoire, ces transferts reposent sur l'hypothèse de la disponibilité d'une ressource de grande capacité en rive gauche de la Garonne (exploitation de la nappe alluviale en rive droite ou transfert d'une ressource disponible en rive gauche).

Menées en internes dans un premier temps, ces études pourront donner lieu à des externalisations.

2. Actions liées au SAGE Nappes profondes de Gironde

2.1. Actions ponctuelles

La Commission locale de l'eau (CLE) a pris en 2023 la décision d'engager la deuxième révision du SAGE. Motivée notamment par l'édition des scénarios du GIEC actualisés, les objectifs de la "Feuille de route" adoptée fin 2022 et le contenu du "Plan eau", cette révision verra aboutir l'actualisation des volumes maximum prélevables objectifs (VMPO) et des règles de gestion de l'Oligocène centre engagée précédemment.

Elle sera l'occasion de revisiter les objectifs et les moyens de la politique d'économie d'eau inscrite dans le SAGE et également d'intégrer les évolutions réglementaires annoncées pour un future proche avec notamment l'obligation d'annexer aux documents d'urbanismes une notice de compatibilité avec les SAGE.

La mise en œuvre de la révision, qui mobilisera notablement les moyens humains et budgétaires, ne remettra pas en cause les actions ponctuelles non achevées suivantes :

- révision des volumes maximum prélevables (D4) ;
- élaboration d'un Atlas des zones à enjeux aval (D6)
- optimisation des règles de gestion de l'Oligocène centre (décision de la CLE) ;
- projet DREAUP de recherche et de développement pour une connaissance des consommations d'eau dans l'habitat (D19) ;
- l'actualisation du besoin en ressources de substitution (D40) ;
- refonte du Tableau de bord du SAGE (D98).

Cette révision nécessitera en revanche un travail particulier relatif à la prospective des besoins pour l'industrie, l'agriculture et la géothermie.

Pour ce qui concerne l'appel à projet "Economies et efficience de l'eau" de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour lequel une lettre d'intention multi-projets a été déposée, l'action la plus avancée est la distribution de kits hydro-économiques avec comme rôle pour le SMEGREG l'organisation d'un marché groupé pour que les collectivités intéressées puissent se fournir à moindre coût et, pour nos membres, un appui pour l'organisation de la distribution. Pour mémoire, la date limite de dépôt des dossiers finalisés est fixée au 30 août prochain.

Enfin, les études "relations entre la fréquentation touristique et la demande en eau potable" et "origine, usages de l'eau et pratiques d'économies d'eau dans les stations de lavage des automobiles" seront engagées dès que la charge de travail et les disponibilités budgétaires le permettront.

2.2. Actions récurrentes

La révision du SAGE nécessitant l'actualisation à la fois de l'état des lieux et du diagnostic, l'actualisation du besoin en ressources de substitution (Disposition D40 du SAGE) et l'édition du tableau de bord du SAGE (D98) seront réalisées dans le cadre de cette révision.

Les actions récurrentes se limiteront cette année aux actions de sensibilisation, d'information, de formation (D38) qui recouvrent :

- le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde" (EUEM) pour lequel nous avons validé le principe d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire ;
- le réseau des Espaces info économie d'eau (EIEE) ;
- diverses opérations de sensibilisation, information, formation.

L'année 2024 sera l'occasion de finaliser notamment :

- la déclinaison des nouveaux principes du programme EUEM (nouvelles modalités, nouveaux contenus, nouveaux supports) ;
- les supports de communication dédiés aux EIEE : fresques pédagogiques et jeu de table, vidéos tutorielles et banc de démonstration.

Toutes ces actions vous seront présentées en séance et les moyens budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre seront précisés à cette occasion.

Vous voudrez bien autoriser le bureau et à m'autoriser à modifier ce programme en cours d'exercice tant sur le contenu des opérations que sur leurs montants dans le cas où, comme ce fut le cas lors d'exercices précédents :

- survenaient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de notre établissement,
- l'avancement des projets justifiait une modification des priorités que nous nous sommes fixés.

Vous voudrez bien également m'autoriser à procéder aux consultations, solliciter les aides financières des partenaires potentiels, dont en premier lieu l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, signer les marchés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Je vous laisse le soin d'en débattre puis d'en délibérer.

La Présidente



Célia MONSEIGNE